

COLLEGE VAL D'ODON
30, rue De Cholet
49220 - LE LION D'ANGERS

Conseil d'Administration N° 3
Séance du 21 novembre 2022

➤ **Membres à titre délibératif :**

Mme Gatica M. Bordage Mme Leconte Mme Lefoul-Thomas

Représentants des parents d'élèves

Mme Benoit M. Le Danff Mme Lenfant M. Moreau M. Piron

Représentant des collectivités et personnalités qualifiées :

Mme Bricchet M. Muhammad Mme Charraud M. Sauloup Mme Bellier-Pottier

Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :

Mme Brout M. Gelot M. Lannezval M. Lebeugle Mme Ségalen-Rousseau
 Mme Pinard M. Verhulst

Représentant des personnels ATSS :

Mme Fresnay Mme Marzellier Mme Menant

Représentants des élèves :

Clémence Couriaut Amaury Delahaye Manon Delaunay

➤ **Membres à titre consultatif :**

Mme Avignon (agent comptable)

Invité : Mme Furon Maltaverne (enseignante)

Le quorum (14 membres minimum) étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18h

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Lefoul-Thomas pour la partie administrative et pédagogique et M. Bordage pour la partie financière.

Ajout à l'ordre du jour dans les affaires pédagogiques : Auto-évaluation de l'Établissement.

Ajouts à l'ordre du jour dans les affaires financières : Bilan séjour Allemagne, Don FSE et contrat bio-déchets.

18h 05 : Arrivée de Mme BENOIT (20 votants)

1 – Adoption du compte-rendu du précédent C.A.

Madame la Principale soumet aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du compte-rendu du précédent CA en date du 17 octobre 2022.

Délibération n° 30

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Convention CLEA Kham Meslien

Convention de partenariat entre le CLEA des Vallées du Haut-Anjou autour d'un projet musical. Ateliers en classe de 6^{ème} et spectacle les 15 et 16 novembre. Venue de M. Meslien Kham, contrebassiste, équipé d'un looper (appareil qui permet de répéter de façon illimitée une séquence musicale) pour une séance musicale.

Deux classes de l'école de Thorigné sont venues assister au concert du musicien au sein du collège dans la salle culturelle. Nos élèves ont chanté, accompagnés au piano par Mme Jaboeuf, professeur d'éducation musicale.

Délibération n° 31

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Auto-évaluation de l'Etablissement

Comme annoncé lors du dernier conseil pédagogique, notre collège est entré dans une phase d'auto évaluation, avec pour objectif la réécriture du projet d'établissement. Les venues en avril 2023 d'un IPR et d'un IEN permettront un regard extérieur sur nos forces et nos faiblesses.

Le questionnaire sur l'ancien projet d'établissement permettra de trouver des axes d'amélioration, il n'est pas question de tout réécrire. Ce questionnaire est le fruit de réflexions communes lors des stages suivis par les personnels de direction. La synthèse sera communiquée en toute transparence.

4- Budget séjour APPN

Un séjour Activités physiques de Pleine nature est proposé aux élèves de 5ème du 11 au 16 juin 2023 dans les Pyrénées. La participation demandée aux familles sera de 365 € maximum.

Les effectifs sont évalués à environ 130 élèves.

Une participation de Collège en Action à hauteur de 5€ par élève est prévue et 40€ par élève seront attribués par le FSE.

La part accompagnateur est prise en charge par le collège.

Madame Benoît (parent d'élève) demande si le transport en train a été envisagé. Madame Leconte (gestionnaire) répond affirmativement. Toutefois, la réservation est très compliquée par des délais d'ouverture des réservations trop tardifs, aussi coûteuse et le transport sur place durant toute la semaine est rendu plus difficile.

Madame Benoît (parent d'élève) demande s'il est envisageable de faire une nouvelle action afin de récolter des fonds. Madame Pinard (professeur) indique qu'il en existe plusieurs organisées par le FSE. Chacune demande une débauche d'énergie phénoménale. Madame Leconte (gestionnaire) précise que durant les réunions du fonds social, tous les membres sont très attentifs à chaque situation de parents et qu'il est possible d'étaler les paiements.

Délibération n° 27

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Bilan séjour Allemagne

Mme Leconte présente le bilan du séjour en Allemagne qui s'est déroulé du 13 au 21 octobre 2022. Ce séjour étant basé sur un échange, une sortie en 2023 de nos élèves avec leur correspondant est intégrée à ce bilan. Nos élèves accueilleront leur correspondant du 9 au 16 mai 2023. La participation des familles était de 200€.

Délibération n° 26

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Don FSE Allemagne

Mme Leconte soumet au vote l'acceptation du don du FSE de 10€ par élève ayant participé au séjour en Allemagne, soit un montant de 420€.

Délibération n° 32

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Décision budgétaire modificative 2022

Pour information, ouverture de crédits pour le financement des installations sportives sept-déc 2022 (15 000€), liée au changement des modalités de comptabilisation de ces dépenses, passant de l'année scolaire à l'année civile.

Soumis au vote, proposition d'un abondement de précaution, sur les services ALO et SRH, lié aux incertitudes concernant l'énergie (33 500€)

Délibération n° 34

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Contrat biodéchets

Etude des offres de 3 sociétés pour l'enlèvement des biodéchets du restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Lannezval (professeur) demande ce qu'il advient des biodéchets actuellement. Madame Leconte (gestionnaire) répond qu'ils sont mis aux ordures ménagères.

Madame Benoit (parent d'élève) demande le volume que cela représente. Madame Leconte (gestionnaire) répond qu'il s'agit d'un container d'environ 240 litres par semaine.

Madame Benoit (parent d'élève) demande si une information a été faite aux élèves. Madame Leconte (gestionnaire) répond que cela n'a pas été fait récemment mais que les élèves rejettent peu de biodéchets. L'essentiel provient de la préparation des repas (épiluchures de légumes).

Madame Leconte soumet au vote le choix de la société Activ'collect pour l'enlèvement des biodéchets. Leur offre est la moins-disante, une collecte le vendredi est proposée (cela évite de laisser le week-end en chambre froide les biodéchets) et leur camion roule au biogaz. De plus, le traitement se fait sur Château – Gontier.

Délibération n°33

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Amortissements

Mme La Gestionnaire présente le plan d'amortissements pour les biens immobilisés à compter du 1^{er} janvier 2023.

BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Mobiliers intérieurs ou extérieurs	10 ans
Matériel de restauration, d'entretien et de maintenance	10 ans
Matériel bureautique, reprographie, audiovisuel, ou d'enseignement	5 ans
Véhicules automobiles, tondeuses	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Délibération n° 35

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Répartition de la dotation « Collège en action »2023

Dotation 2023 : 5316€

Mais à ce jour, reliquats 2021 : 796.62€ + reliquat 2022 : 5282€

Principe d'attribution de 5€ par élève aux voyages, le solde est affecté aux autres sorties scolaires et activités pédagogiques soit une aide de 1 685€ répartie de la façon suivante :

Voyage APPN	650€	Voyage à Paris	675€
Voyage en Italie	360€		

Soit un solde de 9 709.62€ pour les autres projets (6400€ sont d'ores et déjà engagés sur des projets 2023)

Délibération n°29

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

11 – Vote des tarifs 2023

Le budget nécessite de prévoir les tarifs qui seront utilisés en cas de facturation pendant l'année 2023.

Perte Manuel scolaire	Prix coûtant (Cf LDE)
Dégradation anormale d'un manuel	5€
Dégradations diverses	Sur devis de remise en état
Vaisselle Restauration	1€/pièce
Livres divers	Remplacement par l'élève ou prix du livre neuf
Carnet de correspondance	5.00€
Carte de self	5.00€
Prestation Café	1,50€ /personne
Repas stagiaires GRETA	4.00€
Clé perdue	9.00€
Bip / badge portail et portillon	15€
Photocopie Noir	0,05€
Photocopie Couleur	0,10€

Un échange s'engage sur le bienfondé de faire payer la clé à l'utilisateur en cas de perte, sachant qu'en cas de vol ou de casse aucun montant n'est demandé.

Le tableau des prix tel que présenté ci-dessus est soumis au vote.

Délibération n°25

Pour : 8 Contre : 9 Abstention : 3

Le montant associé au remplacement d'une clé perdue est supprimé. Le nouveau tableau est soumis au vote.

Délibération n°36

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

12 – Fonds social

Mode d'intervention : Commission Fonds Social dans l'établissement : priorité donnée à l'aide à la demi-pension (cf conseil d'administration du 7 octobre 2019)

Solde prévisionnel au 01/01/2023 (reliquat 2022) 2 000€

Monsieur Le Danff (parent d'élève) souligne qu'il est dommage qu'il n'y ait pas d'assistante sociale au collège actuellement car le fonds social (entre autres) relève de ses compétences. Madame Gatica

(Principale) salue le travail réalisé par le secrétaire d'intendance auprès des familles lorsqu'une difficulté financière apparaît ou est soupçonnée.

13 – Délégation de signature au chef d'établissement

Afin d'éviter à avoir à réunir le conseil d'administration à chaque signature de commande, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions à incidence annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.

Délibération n°37

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

14 - Répartition des crédits globalisés

Les crédits globalisés 2023 sont non connus à ce jour, et aucune subvention n'a été versée en 2022. Le solde 2021 s'élève à 1 689.70€

Les droits de reprographie 2023 à financer s'élèvent à 1 062.60€. Le solde (627.10€) est attribué aux manuels scolaires.

Si une subvention nous est attribuée en 2023, cette dernière sera affectée aux manuels scolaires afin de renouveler éventuellement une série de manuels si nécessaire.

Délibération n°28

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

15 – Budget prévisionnel 2023

Après avoir présenté les principes de base concernant le budget et sa réalisation, Mme la Gestionnaire répertorie les différentes recettes attendues au titre de l'exercice 2023 ainsi que les dépenses prévues.

Madame Benoit (parent d'élève) demande si une augmentation est prévue concernant la location des équipements sportifs à la collectivité. Madame Leconte (gestionnaire) précise que le collège reçoit la subvention et la reverse à la collectivité. Celle-ci est en lien avec le département afin de fixer les tarifs les plus justes. Le collège n'intervient pas sur ce domaine.

Adoption des recettes et dépenses du budget prévisionnel 2023.

Délibération n°38

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

15 – Questions diverses

Demande d'un parent pour proposer un temps d'étude aux élèves de 17h à 18h. Mme Gatica répond que ce n'est pas possible à mettre en œuvre car il n'y a pas d'adultes pour assurer ce temps d'étude et que tous les élèves ne pourraient pas en profiter en raison des moyens de transports (la plupart des élèves utilisent les cars scolaires).

Prochain CA en février 2023. La date sera fixée en fonction de la notification de la Dotation Globale Horaire.

Madame la Principale déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 20h

Les secrétaires

A.Lefoul-Thomas Y.Bordage



La présidente

Mme Gatica



